

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2023

La séance est ouverte à 19h30 par Murielle Darcos, Maire, qui préside la séance et demande si un conseiller se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Sylvie Chaniolleau accepte et est validé par l'ensemble du conseil.

L'appel des présents est effectué.

Présents : Murielle Darcos (Maire), Sylvie Chaniolleau (1^{ère} adjointe), Christophe Henry (2^e adjoint), Olivier Desagnat (3^{ème} adjoint), Claude Larroche, Nejet Privé, Jean-Marc Merveillaut, Philippe Pebayle, Michel Prudent.

Absente avec procuration : Lorelei Boechat a donné pouvoir à Claude Larroche

Absent excusé : Frédéric Vidalenc

Le quorum est atteint le conseil municipal débute.

Le compte rendu du 07 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

➤ **Délibérations :**

- Autorisation de consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Demande de subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

➤ **Questions diverses et informations**

1 - Autorisation de consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'arrêté n° 19 en date du 18 avril 2023 de la Maire pour l'acquisition d'un bien préempté,

Considérant l'acte de commissaire de justice en date du 12 juillet 2023 portant sommation de comparaitre devant notaire le 20 juillet 2023 à 9h30,

Considérant le procès-verbal de carence établi le 20 juillet 2023 par Maître Benoit BARON, notaire à Galgon, représentant la commune d'Asques,

Il est nécessaire de procéder à la consignation la somme correspondant à l'achat du bien préempté à la caisse des Dépôts et Consignations de la Gironde.

Votée à l'unanimité

2 - Demande de subvention au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "*Territoires Girondins résilients : agir en faveur de la transition écologique par le paysage*", notre projet de modification de PLU répond aux critères notamment sur ce point : " Anticiper l'aménagement de la commune Lors de l'élaboration du PLU, une vaste zone de plus de 6,5 ha a été identifiée au cœur du centre bourg pour une urbanisation ultérieure (zone 2AU). La commune souhaite désormais engager

une réflexion sur l'aménagement de cet espace, au regard des besoins actuels de la collectivité et des attentes des habitants en matière de sobriété, d'espaces collectifs et de poumon vert en cœur de bourg et de voies douces. Cette réflexion permettra d'anticiper le devenir de la zone afin d'engager une stratégie de réserve foncière pour l'aménagement futur d'espaces publics.

Il est possible d'obtenir une aide financier, auprès du Département, à hauteur de 80 % du coût estimé de l'étude de la modification du PLU à 40000 € ht,

Plan de financement : Coût de l'étude :	40 000 € HT
Subvention AMI :	32 000 €
Financement communal :	8 000 €

Votée à l'unanimité.

Fin du conseil : 20h15

Secrétaire de séance,
Sylvie Chaniolleau

La Maire,
Murielle DARCOS